

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 24/10/2022

ID : 033-213304850-20220929-DE_2022_09_01-DE



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absents</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, VOISIN.

Absentes excusées : Mesdames LOREAU, UGOLINI.
Madame LOREAU a donné pouvoir à Madame CANTIN.
Madame UGOLINI a donné pouvoir à Madame ROSSI

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2022.09.01

Objet : Echange de parcelles

Madame la Maire rappelle le projet d'échange de parcelles référencées D982, D 1101, D1103, D1105 pour une surface de 5 334 m² appartenant à la commune avec les parcelles référencées D1104, D1108, D1110 pour une surface de 5 322m² appartenant à M. GONZALEZ Francis, situées Petite Condamine.

M. CLUZANT, géomètre à Castillon la Bataille a rédigé le document d'arpentage et le plan d'alignement.

Madame la Maire propose maintenant de concrétiser cette affaire et demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour réaliser cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 05 octobre 2022,



Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.